

LE SPORT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE EDUCATIVE

Mme Marie-Laure SCHNEIDER, Adjointe au Maire déléguée aux Sports

La Ville de Belfort porte un intérêt particulier à l'accès au sport pour le plus grand nombre ; c'est pourquoi, elle mène une politique ambitieuse dans ce domaine avec un budget annuel de 750 305 € (hors équipements) consacré à la politique sportive éducative.

En complément d'une intervention d'éducateurs municipaux en milieu scolaire, diverses activités sportives sont organisées le soir après la classe, le mercredi et durant les vacances scolaires, afin de favoriser la pratique régulière du sport et aider l'enfant ou l'adolescent à identifier le sport qui convient le mieux à la structuration et à l'épanouissement de sa personnalité.

A/ L'intervention en milieu scolaire

La Ville de Belfort a souhaité, dans la période « d'après guerre », démocratiser la pratique du sport à l'école en permettant à tout élève scolarisé, quelle que soit son origine sociale, de découvrir et de pratiquer une multitude d'activités sportives. Elle a ainsi mis à disposition des enseignants des éducateurs sportifs municipaux intervenant dans le temps scolaire.

Aujourd'hui, 13 éducateurs sportifs territoriaux interviennent 18 heures par semaine, à raison de 2 heures d'E.P.S. par classe pendant le temps scolaire, sous l'autorité pédagogique des professeurs d'école.

L'intervention en milieu scolaire nécessite, d'une part, la signature d'une convention avec l'Education Nationale, et d'autre part, un agrément délivré à chaque éducateur sportif par l'Inspecteur d'Académie.

a) Le programme

L'apprentissage du sport à l'école débute en dernière année de maternelle avec un cycle de patinage et de natation. Il se poursuit tout au long de la scolarité à l'école Primaire dans le respect des programmes et instructions officielles de l'EPS et selon l'organisation suivante :

CP	patinage – natation – gymnastique – jeux de balles – course – jeux de relais – lancers d'adresse
CE1	programme identique au CP avec un peu plus de difficultés (ex piscine : s'allonger sur le ventre, le dos. Pour la patinoire se déplacer en avant en arrière) etc.....
CE2	piscine – gymnastique – athlétisme
CM1	piscine – jeux collectifs – gymnastique – athlétisme
CM2	sports collectifs – gymnastique – athlétisme – kayak ou voile - ski

Ces activités occupent une place importante dans l'éducation. Elles participent à l'acquisition de compétences inscrites au programme et concourent au développement de l'enfant.

Elles peuvent permettre de travailler :

- le développement du répertoire moteur,
- la gestion du rapport sécurité/prise de risques,
- la gestion des efforts variés avec une utilisation optimale des possibilités.

b) Les moyens

Pour l'enseignement de l'E.P.S. dans les écoles élémentaires publiques belfortaines, la Ville consacre un budget de 457 344 € dont :

354 412 € pour le personnel,
70 879 € pour 724 transports en direction des piscines, de la patinoire, de la base des Forges et du Ballon d'Alsace.

Au total, ce sont :

- 13 éducateurs sportifs affectés dans 16 groupes scolaires différents,
- 3 éducateurs sportifs de plein air pour les activités voile, kayak, ski,
- 212 heures d'intervention hebdomadaire,
- 99 classes ordinaires et 4 classes CLIS concernées soit 2 345 élèves.

B/ Les activités péri-scolaires

Que ce soit au sein de l'école ou en dehors de l'école, il est indispensable de continuer à favoriser la pratique régulière des activités physiques et sportives considérées comme un élément essentiel à tout processus d'éducation, de formation et de socialisation.

Ces activités d'éveil et de pratiques sportives s'adressent principalement aux jeunes de 3 à 14 ans et sont fréquentées, chaque semaine, par 700 élèves.

Les activités péri-scolaires se déclinent en 3 volets :

a) les écoles sportives municipales

Après avoir bénéficié, dans le cadre scolaire, d'un apprentissage pluridisciplinaire, les enfants peuvent ensuite se spécialiser dans une discipline en s'inscrivant dans une école sportive moyennant une cotisation annuelle de 12,41 €.

Chaque semaine, 25 cours sont dispensés le soir après la classe et surtout le mercredi matin (activités principalement réservées aux enfants de 3 à 7 ans). Une quinzaine de disciplines sportives sont proposées. Les écoles sportives sont présentes dans tous les quartiers de Belfort. En plus des éducateurs sportifs territoriaux, l'encadrement est complété par des intervenants extérieurs par l'intermédiaire de profession sport 25/90. Ce dispositif rassemble en moyenne près de 350 enfants par semaine.

La Ville de Belfort consacre un budget annuel de 84 134 € pour la mise en place de ces activités.

b) les études sportives

Ces animations sportives ont été mises en place depuis la rentrée de septembre 2001 dans le cadre du Contrat Educatif Local. Les premières années, elles concernaient en priorité les élèves des zones d'éducation prioritaire et sont aujourd'hui généralisées.

Elles se déroulent le soir après la classe et visent à rechercher dans le cadre du projet d'école une meilleure articulation entre les enseignements dispensés pendant le temps scolaire et les pratiques en dehors de l'école. Elles sont gratuites.

Au nombre de 17, elles accueillent, un soir par semaine, pendant le temps des études surveillées, les enfants orientés sur ces activités par les enseignants. Encadrées par les éducateurs sportifs territoriaux, elles concernent en moyenne chaque semaine près de 200 enfants et représentent un coût de 29 906 €.

c) l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (U.S.E.P.)

Les activités USEP mises en place par la Ville de Belfort se déroulent le mercredi après-midi. Elles favorisent, par la pratique sportive, la responsabilité, l'autonomie, le respect des autres, l'esprit d'équipe et le civisme. En début d'année scolaire, un programme est établi et proposé sous forme de championnat des rencontres sportives (football, handball, basket, balle ovale, athlétisme gymnastique etc).

Elles concernent en majorité des enfants de CM2 et représentent l'aboutissement du travail effectué depuis le CP par les éducateurs sportifs territoriaux qui assurent la mise en place et l'encadrement de ces journées.

Pour participer aux activités USEP, l'enfant doit être licencié et s'acquitter d'une cotisation de 4,20 €. En moyenne, on dénombre 130 enfants par séance.

Le coût consacré par la Ville de Belfort aux activités U.S.E.P. s'élève à 83 793 €.

C/ Les activités extra-scolaires

Durant les vacances scolaires, la Ville de Belfort offre la possibilité à tous les jeunes de 3 à 15 ans de découvrir et de pratiquer un grand nombre d'activités sportives. Les enfants choisissent une thématique en fonction de leur âge et s'inscrivent pour une semaine. Les activités se déroulent par demi-journées ou par journées.

Ces activités se déclinent sous deux formes :

- les activités « petites vacances » (hiver et printemps),
- les activités estivales.

Lors des périodes de « petites vacances », il est proposé un programme d'activités sportives riche et varié (éveil gymnique, football, handball, volley, hip hop, escalade, taï jitsu, ski alpin, ski de fond, ...). Pour information, lors des vacances de février 2009, 19 stages sportifs ont été mis en place dans 14 disciplines différentes et ont concerné 340 enfants soit 170 enfants en moyenne par jour.

La mise en œuvre de ces stages sportifs permet de tisser des liens étroits avec les associations sportives et les familles des enfants inscrits. Ainsi, par cet intermédiaire, de nombreux jeunes rejoignent les clubs pour la pratique régulière d'une activité sportive.

En période estivale, les activités extra-scolaires sont proposées essentiellement au départ de la base municipale de plein air des Forges. Ce sont des centres d'accueil et de loisirs dont le but est d'occuper le temps des vacances des jeunes par la pratique d'activités de plein air telles que la voile, le kayak, planche à voile, VTT, escalade, tir à l'arc...

Le coût pour la mise en œuvre de ces activités extra-scolaires s'élève à 95 128 €.

D/ L'accueil des classes vertes à Vescemont

Le château Georges Léguillon accueille des séjours d'enfants dans le cadre des sorties organisées par les écoles élémentaires publiques de Belfort.

En 2008, 14 classes ont bénéficié de la mise à disposition à titre gratuit de cet équipement dans le cadre de classes vertes soit 1031 élèves représentant 37 jours.

Le coût de cette mise à disposition représente la somme de 23 805 €.

LA POLITIQUE SPORTIVE EDUCATIVE BELFORTAINE
EN QUELQUES CHIFFRES

INTERVENTIONS	FREQUENTATION
En milieu scolaire	103 classes soit 2345 élèves concernés tout au long de l'année scolaire
<p style="text-align: center;"><u>Les activités péri-scolaires</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Ecoles sportives municipales</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Etudes sportives</i></p> <p style="text-align: center;"><i>USEP</i></p> <p style="text-align: center;"><u>Les activités extra-scolaires</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Les activités « petites vacances » (hiver et printemps)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Les activités estivales</i></p>	<p style="text-align: center;">700 enfants/ semaine</p> <p style="text-align: center;">25 cours → 350 enfants / semaine</p> <p style="text-align: center;">17 études sportives → 200 enfants / semaine</p> <p style="text-align: center;">16 écoles affiliées → 130 élèves / semaine</p> <p style="text-align: center;">19 stages sportifs → 340 enfants (moyenne 170 enfants / jour)</p>